

Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États-Unis
Four Points Sheraton Halifax, Halifax (N.-É.), Canada
11 et 12 septembre 2019
Procès-verbal de la réunion

Participants canadiens

Doug Wentzell (remplace Mary-Ellen Valkenier), Pêches et Océans Canada (MPO), coprésident du Comité directeur

Annette Daley, MPO, directrice régionale, Gestion des pêches

Melanie Barrett (remplace Kirsten Clark), MPO, coprésidente du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Kathryn Cooper-MacDonald, MPO, Gestion des pêches

Donald Humphrey, MPO, coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril (GT EP)

Alain d'Entremont, coprésident de l'industrie au Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)

Ray Belliveau, coprésident de l'industrie au Comité consultatif du golfe du Maine (GOMAC)

Roger Stirling, coprésident de l'industrie au GOMAC (par téléconférence)

Terry Higgins, MPO, Comité d'intégration

Jenna Gabriel, MPO, Comité d'intégration

Participants américains

Michael Pentony, National Marine Fisheries Service (NMFS) Greater Atlantic Regional Fisheries Office (GARFO), coprésident du Comité directeur

Pete Christopher, administrateur régional adjoint par intérim du GARFO

Tom Nies, New England Fishery Management Council (NEFMC), directeur exécutif

Tara Trinko-Lake, NMFS Northeast Fisheries Science Center (NEFSC), coprésidente du CERT

Mike Simpkins, NMFS, NEFSC, CERT

Terry Stockwell, vice-président du NEFMC, coprésident du COGST

Jean Higgins, NMFS, coprésidente du GT EP

Marianne Ferguson, NMFS, GARFO, coprésidente du Comité d'intégration

Spencer Talmage, NMFS, GARFO, Comité d'intégration

Mot d'ouverture

M. Doug Wentzell, présent à titre de directeur général régional par intérim, Région des Maritimes du MPO, en remplacement de M^{me} Mary-Ellen Valkenier, remercie les organisateurs de la réunion et les membres du GOGST pour le travail accompli en prévision de la présente réunion. Il remercie également Kirsten Clark, en son absence, pour son travail assidu à titre de coprésidente du CERT.

M. Wentzell observe un moment de silence pour souligner l'anniversaire de la tragédie du 11 septembre.

M. Michael Pentony remercie également les organisateurs de la réunion et les membres du COGST pour leur travail, ainsi que la Région des Maritimes du MPO pour son accueil.

Il mentionne que les travaux visant à mettre la baleine noire de l'Atlantique Nord (BNAN) sur la voie du rétablissement se poursuivront grâce à une collaboration bilatérale entre le Canada et les États-Unis pour déterminer la voie à suivre.

M. Pentony parle des travaux en cours dans trois sites actifs pour le développement de l'énergie éolienne, qui en sont à diverses étapes de l'examen environnemental, et dix ou quinze autres sites seront assujettis au même examen environnemental sur la côte est. Il mentionne que la NOAA collabore avec d'autres organismes tels que la Garde côtière américaine, le Bureau of Ocean and Energy Management et l'Environmental Protection Agency dans le cadre du processus de la *National Environmental Policy Act*. Le plus grand défi que pose ce travail du point de vue des pêches est l'impact potentiel sur l'habitat océanique, car tout projet pris individuellement peut ne pas avoir d'impact important, mais les impacts cumulatifs peuvent par contre être importants.

M. Pentony conclut ses observations en faisant le point sur la pêche du maquereau. Le Mid-Atlantic Fishery Management Council a récemment adopté un programme quinquennal de rétablissement du stock, fondé sur l'évaluation des stocks de 2017 aux États-Unis. Le règlement proposé pour la mise en œuvre du programme de rétablissement a été publié en juin 2019 et une décision finale est attendue sous peu. M. Pentony explique qu'en se basant sur l'évaluation canadienne du maquereau de 2019, les États-Unis ont décidé de maintenir un quota de 17 371 tonnes en 2020 (identique au quota de 2019). La pêche n'a pas atteint la totalité de son quota de 2019 en raison des limites de prises accessoires atteintes pour le gaspateau et l'aloise. Cette stratégie favorisera également le rétablissement du maquereau.

Résultats 2019 du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Évaluation de la morue

M^{me} Melanie Barrett explique que l'an dernier, les trois approches utilisées pour fournir des conseils sur les prises ont été rejetées par le CERT. Ainsi, un nouveau cadre de référence a été conçu pour déterminer comment fournir des conseils sans utiliser les modèles rejetés et en utilisant plutôt des indicateurs biologiques de la morue à partir des données de 2018-2019. Deux approches différentes ont été décrites dans le cadre de référence. La première consistait à mettre à jour les indicateurs biologiques et halieutiques de la morue à l'aide des données de 2018-2019, afin de fournir une information pouvant être utilisée pour revoir les conseils sur les prises de 2018. La deuxième approche consistait à élaborer une méthode provisoire pour fournir des conseils sur les prises. Vu l'absence de grands changements dans les indicateurs biologiques et halieutiques du stock, les indicateurs biologiques et halieutiques feront l'objet d'un suivi et la nouvelle méthode sera explorée. Comme aucun modèle n'a été utilisé pour la morue au CERT en 2019 et qu'aucun conseil sur les prises n'a été fourni, les conseils de 2018 demeurent en vigueur, soit de 602 tonnes métriques (tm) à 676 tm (selon la moyenne des trois approches à faible risque – 602 tm, et à risque neutre – 676 tm).

Le CERT, en collaboration avec le COGST, a examiné deux autres méthodes pour prévoir les conseils sur les prises pour l'année prochaine : un cadre de simulation (boîte à outils sur les méthodes à données limitées [DLMtool]) et un ensemble de modèles (Rose Approach). On décide de poursuivre l'exploration du DLMtool.

M^{me} Barrett décrit les débarquements et les rejets combinés du Canada et des États-Unis pour 2018, ainsi que la composition selon l'âge des pêches, en nombre et en poids :

- en nombre, la classe d'âge de 2013 était la plus élevée à cinq ans (37 %), suivie de celle de 2014 à quatre ans (29 %);
- en poids, la classe d'âge de 2013 dominait également la pêche de 2018 (45 %), suivie de la classe d'âge de 2014 (27 %).

La contribution imputable au poisson âgé de sept ans et plus demeure faible ces dernières années (p. ex. en 2018, les poissons âgés de sept ans et plus représentaient environ 5 % des poissons capturés dans la pêche).

Pour 2020, l'utilisation du DLMtool pour simuler la pêche et évaluer différentes stratégies de pêche pourrait être la méthode privilégiée pour déterminer la meilleure stratégie pour la période. Toutefois, un nouveau modèle ne peut être instauré tant qu'un point de référence n'est pas établi.

Aiglefin

Le CERT a rejeté le modèle d'évaluation de l'aiglefin de l'est du banc de Georges en 2019. Par conséquent, il n'y avait pas de modèle analytique permettant de fournir des projections et de caractériser le risque pour les prises en 2020 et 2021. Les données sur la pêche, l'information biologique, le relevé et les tendances de la mortalité relative par pêche ont été synthétisés afin de fournir une indication de l'état du stock. La population est encore bien au-dessus de la moyenne de la série chronologique des relevés et la classe d'âge exceptionnellement grande de 2013 demeure la principale composante de la pêche. Toutefois, comme cette classe d'âge très importante vieillit et diminue en nombre, on s'attend à ce que la biomasse du stock diminue, même en l'absence de pêche. Pour fournir une orientation plus complète, une comparaison a été faite avec la classe d'âge de 2003 en 2009 (qui est comparable à la classe d'âge de 2013 en 2019). Les résultats d'une exécution précédente du modèle en 2012, qui ne présentait pas les mêmes problèmes que la simulation de 2019, ont été résumés avec les estimations de la biomasse, les prises et le quota pour la période de 2009 à 2011 (comparable à la période de 2019 à 2021). Selon cette information, le CERT recommande de ne pas augmenter le quota en 2020 par rapport au quota de 2019 (30 000 tm), et il recommande de le réduire en 2021.

M. Wentzell demande s'il est prévu que le prochain point de référence s'aligne sur le suivi de recherche des États-Unis (U.S. Research Track) en 2021. M^{me} Barrett répond que c'est une possibilité et que le personnel des Sciences du MPO et du NEFSC travaille en vue de déterminer comment pourrait se faire cet alignement du point de vue de la gestion. Le processus d'examen du CERT diffère du processus national américain et le stock est également différent (les États-Unis évaluent l'ensemble de l'aiglefin du banc de Georges comme une seule unité de

gestion, alors que le CERT n'évalue que la partie de l'est); il y a donc des questions de processus à discuter.

Limande à queue jaune

M^{me} Tara Trinko-Lake présente un exposé sur la limande à queue jaune. En 2018, les prises combinées du Canada et des États-Unis s'élevaient à 45 tm par rapport à un quota de 300 tm (les prises du Canada étaient de 3 tm par rapport à son quota de 87 tm, et celles des États-Unis étaient de 42 tm contre un quota de 213 tm). Elle explique également que les prises de 2018 représentaient environ 33 % des rejets et 66 % des débarquements. Ce stock continue d'afficher une faible productivité, les trois relevés des navires de recherche faisant état d'un faible recrutement. La biomasse reste à un niveau historiquement bas. Les prises récentes sont faibles par rapport à la biomasse, mais la mortalité totale selon toutes les sources demeure élevée, ce qui indique que la pêche ne semble pas être un facteur important pour ce stock.

M^{me} Trinko-Lake explique que l'approche empirique de référence de 2014 a été appliquée pour obtenir des conseils sur les prises. Selon cette approche et à l'instar des années précédentes, le CERT recommande une limite supérieure pour le taux d'exploitation de 6 % pour les conseils sur les prises, ce qui se traduit par une limite supérieure de 199 tm conseillée pour 2020. La biomasse du relevé a diminué de 95 % de 2010 à 2019. Le faible taux d'exploitation est recommandé afin de permettre un possible rétablissement.

M. Wentzell fait remarquer que l'an dernier, les résultats du relevé ont connu un « fléchissement », et semblent s'être équilibrés cette année de nouveau. M^{me} Annette Daley explique que cela peut s'expliquer par la faible taille de l'échantillon du dernier relevé. M. Alain d'Entremont ajoute qu'en raison de circonstances imprévues, des traits de relevé ont été effectués à l'extérieur de l'habitat de la limande à queue jaune. Ces deux facteurs n'ont pas été répétés cette année, permettant d'obtenir un relevé plus représentatif, ce qui a probablement contribué à l'équilibre des résultats du relevé de cette année.

Parts allouées

M^{me} Barrett explique que la répartition des ressources est revue annuellement en fonction des résultats du relevé de l'année précédente. L'utilisation historique (1967 à 1994) ne change pas, mais les parts en fonction de la répartition des ressources sont revues chaque année. Les parts allouées sont fondées sur une formule qui tient compte à la fois de l'utilisation historique de la pêche et de la répartition de la ressource selon les relevés de la dernière campagne de pêche afin d'obtenir des rapports semblables entre les prises et la biomasse au Canada et aux États-Unis. La répartition est une proportion calculée de l'emplacement du stock selon la ligne de la Haye et un modèle lissé est appliqué pour réduire les fluctuations annuelles des relevés. Depuis 2010, la même répartition du poids est utilisée (90 % pour la répartition des ressources et 10 % pour l'utilisation historique). Pour 2020, la répartition des ressources par rapport à 2019 ne change pas pour la morue; pour l'aiglefin, elle a légèrement augmenté aux États-Unis et légèrement diminué au Canada, et pour la limande à queue jaune, elle a légèrement diminué à la fois pour les États-Unis et le Canada.

Cadre de référence 2020 du CERT et calendrier des réunions

La réunion du CERT de 2020 aura lieu du 7 au 9 juillet 2020 à Woods Hole, au Massachusetts.

En l'absence d'approches de modélisation pour la morue et l'aiglefin, les équipes d'évaluation ont été chargées de résumer l'information sur les pêches, les relevés et les données biologiques, et de cerner et commenter tout changement qui influencerait les conseils. Les responsables de l'évaluation de la morue seront chargés d'informer le CERT sur l'élaboration de l'approche d'évaluation selon le DLMtool. Les responsables de l'aiglefin devront également informer le CERT sur leur travail pour établir le prochain point de référence.

Pour la limande à queue jaune, l'équipe d'évaluation est chargée d'appliquer l'évaluation empirique de référence, mise à jour selon les données les plus récentes. Des conseils sur les prises seraient fournis en s'appuyant sur l'approche empirique pour une fourchette de taux d'exploitation pour 2020.

Les États-Unis se sont dotés d'un processus de référence national (« Research Track »/suivi de recherche) pour les cinq prochaines années, axé sur l'aiglefin en 2021, la morue en 2023 et la limande à queue jaune en 2024. Des discussions sont en cours entre le Secteur des sciences du MPO et le NEFSC sur la façon dont les points de référence du CERT pourraient être coordonnés avec le processus américain, et les résultats de ces discussions seront présentés au CERT en 2020.

M. Wentzell fait également remarquer que le Secteur des sciences du MPO travaille à la prise d'une décision concernant un coprésident canadien du CERT, après le départ à la retraite de M^{me} Kirsten Clark.

Rapport du COGST

Les 10 et 11 septembre 2019, le COGST s'est réuni à Halifax pour négocier des recommandations communes sur le total autorisé des captures (TAC) entre le Canada et les États-Unis, compte tenu des conseils du CERT. Le coprésident américain du COGST, M. Terry Stockwell, commence par résumer la réunion du COGST et remercie tous les participants pour le travail acharné qu'ils ont accompli au cours de la réunion. Il souligne également que la distribution de documents d'information électroniques avant la présente réunion a été fort appréciée.

Limande à queue jaune

M. Stockwell présente l'exposé sur la limande à queue jaune. Il explique que la pêche du pétoncle sur le banc de Georges aux États-Unis est une pêche importante sur le plan économique et qu'elle entraîne inévitablement des prises accessoires de limande à queue jaune et que les États-Unis ont demandé que le COGST tienne compte des besoins de cette pêche lorsqu'il élabore des avis sur les quotas. On s'attend à ce que les prises accessoires de limande à queue jaune augmentent en raison du nouvel accès aux zones de pêche du pétoncle aux États-Unis qui avaient été fermées auparavant. Les prises canadiennes de limande à queue jaune se sont

chiffrées à 3 tm en 2018, par rapport à un quota canadien de 87 tm. Le plan de rétablissement de la limande à queue jaune de la division 5Z indique que, dans les conditions actuelles de mortalité naturelle élevée, il n'est pas possible de fixer des délais pour le rétablissement. Les prises canadiennes ont été conformes aux recommandations antérieures du CERT et, d'après le plan de rétablissement, le Canada a l'intention de maintenir les prises à un niveau respectant les avis scientifiques.

Pour 2019, un TAC de 162 tm a été négocié, dont 26 % ou 42 tm seraient attribuées au Canada et 74 % ou 120 tm, aux États-Unis. Cela représente une légère augmentation par rapport aux 140 tm de 2019 et correspond à un taux d'exploitation d'environ 5 %, ce qui se situe dans la limite supérieure de 199 tm recommandée par le CERT, ce qui correspond à un taux d'exploitation de 6 %. M. Stockwell explique que le COGST cherche à équilibrer les conditions du stock et l'utilisation d'autres espèces, que la tendance à la baisse du stock se poursuit et que la mortalité totale demeure élevée malgré des prises faibles sans précédent. Il indique également que les niveaux actuels des prises ne sont pas un facteur principal qui pèse sur le rétablissement des stocks.

Le COGST et le CERT continueront d'explorer la méthode la plus appropriée pour fournir des conseils sur les prises concernant ce stock dans son état actuel de productivité. Bien que les niveaux actuels des prises ne soient pas le facteur principal pour ce stock, le COGST fait remarquer qu'il est important de surveiller les variations de la productivité pour indiquer que de nouvelles réductions des prises pourraient offrir une probabilité plus élevée de rétablissement à l'avenir.

M. Pete Christopher répond à la préoccupation soulevée par M. Pentony, à savoir que l'utilisation par la flottille de pêche du pétoncle augmentera probablement en 2020 par rapport à 2017 (la dernière année où les bateaux de pêche du pétoncle ont été autorisés dans la zone fermée II). On ne s'attend pas à ce que cette augmentation pose problème. Le TAC négocié par le COGST tient compte de l'augmentation prévue de l'utilisation. De plus, on s'attend à ce que les mesures de responsabilisation relatives à la modification des engins réduisent les prises accessoires de limande à queue jaune par les bateaux de pêche du pétoncle. M. Tom Nies ajoute que même si l'équipe d'élaboration du plan de gestion de la pêche du pétoncle du NEFMC s'attend à une augmentation, elle ne prévoit pas qu'elle sera importante. On s'attend à ce que les estimations concernant l'utilisation du pétoncle soient peaufinées d'ici décembre 2019.

Morue

Le coprésident canadien du COGST, M. d'Entremont, présente l'exposé sur la morue. Il fait remarquer que les stocks de morue de l'est du banc de Georges et de limande à queue jaune du banc de Georges ont atteint des niveaux historiquement bas au cours de la dernière décennie. Les plans canadiens de rétablissement de ces stocks ont été élaborés de concert avec le GOMAC et mis en œuvre en juin 2019.

Les niveaux communs du TAC négociés étaient de 650 tm pour la morue de l'Atlantique, dont 71 % (461,5 tm) pour le Canada et 29 % (188,5 tm) pour les États-Unis. M. d'Entremont explique que le CERT a examiné les indicateurs halieutiques et biologiques et n'a fourni aucun

nouveau conseil sur les prises de morue en 2020. Le CERT n'avait donc aucune raison de modifier le conseil sur les prises par rapport à ce qui avait été fourni pour 2019 (602 à 676 tm). Le TAC de 2020 est le maintien du statu quo de 2019, conformément au conseil du CERT sur les prises pour 2019. Le COGST cherche à équilibrer l'utilisation d'autres espèces et les signes des indices de relevé et indique que l'état des stocks demeure médiocre.

Pour la morue, la proposition concernant le DLMtool doit être tout particulièrement prise en compte; il s'agit d'une approche pour fournir des conseils sur les prises qui sera suivie par l'équipe d'évaluation. Le COGST a dressé un calendrier qui prévoit une collaboration itérative entre un de ses groupes de travail et le CERT afin d'élaborer des objectifs et des procédures de gestion. L'élaboration de cette approche prendra quelques années, l'objectif d'achèvement au CERT étant fixé à 2021. Entre-temps, le CERT examinera les données et déterminera s'il y a lieu de modifier les conseils sur les prises.

M. d'Entremont explique que ce processus commencera par identifier les membres du COGST qui seront chargés d'élaborer les objectifs de gestion, tandis que le CERT élaborera des modèles opérationnels à l'automne 2019, que le COGST au complet examinera au cours de l'hiver 2020. Le calendrier des travaux proposés est de deux ans, et aucun nouveau conseil du CERT ne sera fourni au cours de la période de deux ans, car travailler au nouvel outil sera une meilleure utilisation du temps.

M. Pentony demande si l'on s'attend à ce que l'approche du DLMtool soit prête du point de vue décisionnel pour éclairer le processus du CERT en 2021. On fait remarquer qu'on ne le sait pas exactement tant que d'autres travaux ne seront pas en cours, mais on indique que le CERT a discuté de l'utilisation possible du DLMtool au point de référence de 2023. M. d'Entremont explique que même si l'outil nécessite un travail considérable pour sa mise en place initiale, il nécessitera par la suite un minimum d'entretien pour continuer à appuyer les décisions futures.

Aiglefin

Dans le cas de l'aiglefin de l'est du banc de Georges, les prises ont généralement été inférieures au TAC au cours des dernières années, parce que la participation à la pêche de l'industrie américaine et des flottilles canadiennes à engins fixes a été faible. En 2018, les prises canadiennes représentaient 12 000 tm du quota canadien de 20 500 tm.

Pour 2019, un TAC de 30 000 tm a été négocié, dont 46 % (13 800 tm) seraient attribuées au Canada et 54 % (16 200 tm), aux États-Unis. Comme il n'y a pas eu de conseils sur les prises fondés sur une analyse en raison de l'échec du modèle, le CERT a fourni des conseils sur les prises en s'appuyant sur les indicateurs halieutiques et biologiques et une évaluation de la classe d'âge de 2003, qui est semblable à la classe d'âge de 2013. Le TAC de 2020 ne change pas par rapport au quota de 2019 et il est conforme à l'avis du CERT de ne pas augmenter le quota en 2020. Le COGST explique le déclin prévu de la classe d'âge de 2013 tout en reconnaissant que la biomasse demeure élevée.

Le COGST réitère sa demande que le CERT s'engage à effectuer une évaluation comparative et à concentrer ses efforts sur la mise en place des ressources nécessaires pour travailler avec les scientifiques américains (U.S. Science) à l'élaboration d'un nouveau modèle.

M. Mike Simpkins indique que le point de référence est prévu pour 2021 et que les États-Unis discutent actuellement avec le Secteur des sciences du MPO sur la meilleure façon d'atteindre les objectifs collectifs, en même temps, espérons-le. Le COGST fera le point à ce sujet à la réunion du Comité directeur du printemps 2020.

Lorsqu'on lui demande si les limites des prises ont été atteintes l'an dernier, M. d'Entremont répond que même si les limites des prises n'ont pas été atteintes la saison dernière, les prises de 2019 sont déjà bien en avance sur celles de l'an dernier. En 2017, les prises totales étaient de 8 100 tm; en 2018, elles dépassaient à peine 6 000 tm; en août 2019, les prises étaient déjà de 9 200 tm. Il mentionne également que l'industrie se réjouit à l'idée de constater déjà des signes de la classe d'âge de 2016 qui, bien que n'ayant pas la taille exceptionnelle de 2013, est certainement remarquable et comparable à d'autres grandes classes d'âge.

Autre

M. Nies fait remarquer que les trois évaluations analytiques existantes ont toutes été rejetées au cours de la même année et que trois processus différents ont été mis en place pour combler cette lacune sans qu'aucune solution ne soit proposée à ce jour. Il indique aussi que sans un marqueur de quota de deux ans, il sera difficile d'évaluer la nouvelle classe d'âge, ce qui souligne l'importance d'un point de référence pour 2021. Idéalement, le CERT sera en mesure de revenir à un outil d'analyse, en commençant par un stock et, si l'outil fonctionne, en passant à un autre stock. M. d'Entremont appuie ce point, notant que les résultats des saisons de pêche de cette année contribueront à une meilleure compréhension pour l'avenir également. Il souligne également l'importance d'avoir des navires fiables pour les relevés, pour s'assurer que nos analyses sont en place, surtout si 2016 est une bonne classe d'âge. M^{me} Daley convient que le fait d'avoir trois approches différentes pose des difficultés et propose que le MPO mette à jour en conséquence les impacts prévus et la fiabilité des nouvelles approches en matière d'analyse.

En l'absence de modèles analytiques pour les stocks au CERT de cette année, les coprésidents proposent que les responsables de l'évaluation ne fournissent que des rapports sur l'état de la situation du CERT, plutôt que de produire à la fois des documents de travail et des rapports sur l'état de la situation en 2020. On admet que les rapports sur l'état de la situation seraient probablement un peu plus longs que les documents existants afin de contenir suffisamment d'information pour l'examen scientifique et la prestation de conseils de gestion au COGST. L'avantage serait un document unique qui pourrait être publié rapidement. Les participants au CERT et au COGST sont invités à examiner les documents de travail de cette année et les ébauches de rapports sur l'état de la situation fournis par le CERT, ainsi que le cadre de référence du CERT de 2020 pour la morue, l'aiglefin et la limande à queue jaune, afin de déterminer et de recommander les renseignements, tableaux et figures qu'il est essentiel d'inclure dans une version modifiée du rapport sur l'état de la situation. Le CERT et le COGST

doivent fournir ces recommandations à leurs coprésidents respectifs d'ici la réunion intersession du CERT de l'hiver 2020, où l'information sera résumée et discutée.

M. Stockwell fait remarquer qu'une réunion intersession du COGST est prévue en février 2020 pour faire le point sur l'élaboration des modèles opérationnels et des objectifs de gestion, faire approuver les objectifs de gestion et définir les documents attendus du CERT 2020.

M. Nies insiste sur l'importance de rechercher la cause de l'imprévisibilité du stock de limande à queue jaune et de déployer un effort ciblé pour comprendre l'état actuel du banc de Georges. Il suggère que le temps et les efforts consacrés à la gestion de faibles quotas pourraient être mieux utilisés en les consacrant au stock lui-même. M. d'Entremont donne des exemples de travaux potentiels qui pourraient éclairer le processus à l'avenir, notamment des études du CERT sur les facteurs d'influence potentiels de l'augmentation de la mortalité (pour tous les stocks, mais en particulier pour la morue). Il indique également que l'industrie souhaite d'autres études sur l'impact de la prédation par les phoques. M. Nies fait remarquer que l'industrie américaine du pétoncle a également financé certaines études sur les répercussions d'une maladie qui semble toucher la limande à queue jaune, et pourrait entraîner une mortalité plus élevée pour le stock. M. Simpkins ajoute que les États-Unis planifient des recherches sur la limande à queue jaune pour l'évaluation du CERT de 2024 sur la recherche et laisse entendre qu'il est temps de commencer à former des groupes de travail pour cette stratégie de recherche.

M^{me} Daley fait remarquer que l'examen de notre compréhension des facteurs environnementaux dans le cadre des plans de rétablissement des espèces en péril nous donnera l'occasion de la mettre en pratique dans l'optique des évaluations des stocks. M^{me} Cooper-MacDonald en donne un exemple remontant à la dernière réunion du CERT, au cours de laquelle on a discuté des avantages potentiels d'une approche spatiale pour l'examen du stock de limande à queue jaune plutôt que de ne revoir que les quotas. Elle semble dire que cet accent mis sur la gestion spatiale pourra également s'appliquer aux trois stocks. M. d'Entremont indique que cela pourra lier d'autres facteurs potentiels de l'état du stock, en particulier pour ce qui est de l'impact de la prédation par les phoques sur la mortalité de la limande à queue jaune (qui a été décelé comme un facteur important dans la dernière évaluation du stock).

M. Wentzell conclut la journée en reconnaissant certains des aspects pratiques d'une démarche consistant à assurer une approche plus coordonnée de la gestion des stocks et à maintenir l'accent sur la question des causes de mortalité.

Mise à jour du GT EP

Le coprésident canadien du GT EP, M. Donald Humphrey, présente un bref exposé sur les objectifs du GT EP. Il fait remarquer que le groupe de travail a été créé en 2003 pour servir de tribune informelle afin de cerner les possibilités et d'élaborer des propositions visant à aborder conjointement les préoccupations communes liées aux espèces aquatiques en péril. Le plan de travail initial du groupe de travail comprenait l'étude des similitudes et des différences entre les lois respectives, l'étude du potentiel des évaluations scientifiques coordonnées et l'élaboration d'un mandat révisé. M. Humphrey fait remarquer que le mandat du GT EP n'a pas été mis à jour depuis 2006. En conséquence et à la lumière de divers changements organisationnels, les

coprésidents du GT EP proposent de modifier le mandat du GT EP et d'élaborer un plan de travail pour les cinq prochaines années, afin de mieux définir le but et les activités du groupe de travail.

M^{me} Daley exprime son appui et fait remarquer que le plan de travail quinquennal sera une bonne ressource pour orienter les collaborations canado-américaines sur des questions comme la collecte de données et l'échange d'information à l'appui des exigences de la *Marine Mammal Protection Act* des États-Unis.

Les coprésidents du Comité directeur approuvent la proposition d'examen du mandat du GT EP et demandent que le nouveau mandat et le plan de travail pluriannuel soient présentés au Comité directeur à sa réunion du printemps 2020.

Mise à jour sur les espèces en péril au Canada

M. Humphrey présente les mises à jour canadiennes sur les espèces en péril, notamment : des consultations sur l'inscription qui viennent de se terminer (pour la merluche blanche et la raie tachetée); des consultations à venir sur l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (le bar rayé et la lompe sont prévus à titre provisoire pour l'hiver 2020); 13 autres espèces à l'étude aux fins d'inscription en vertu de la LEP; les réévaluations du COSEPAC de 2019 (pour le requin-taube bleu, le rorqual boréal, la baleine à bec de Sowerby et le rorqual commun) et des mises à jour sur la planification du rétablissement (pour la BNAN, la tortue caouanne, la tortue luth, le requin blanc et le rorqual bleu).

Mise à jour sur les espèces en péril aux États-Unis

M^{me} Jean Higgins, coprésidente américaine du GT EP, présente des mises à jour américaines sur les EP. Il s'agit notamment de mises à jour sur la BNAN (c.-à-d. la planification du rétablissement, l'équipe de réduction des prises de grands cétacés de l'Atlantique et les mises à jour de l'article 7 de la *Endangered Species Act* [ESA]) et d'autres mises à jour de l'ESA, notamment les mises à jour sur les espèces inscrites (saumon de l'Atlantique, esturgeon noir, rorqual boréal, rorqual commun, tortue verte et tortue luth) et les décisions en matière d'inscription (gaspard et alose d'été).

M^{me} Higgins signale également que les discussions se poursuivent sur l'état des baleines à bosse, mais elle ne peut confirmer quand ces discussions aboutiront à une conclusion.

Mises à jour sur la baleine noire de l'Atlantique Nord

M. Pentony souligne que de nombreux groupes se concentrent sur le rétablissement de la BNAN. Il fait remarquer que l'avis biologique doit faire l'objet d'un examen par les conseils de gestion des pêches et que s'il est déterminé qu'il y a un risque, le NMFS doit alors proposer des solutions de rechange raisonnables et prudentes.

M^{me} Daley fait brièvement le point sur les mesures de gestion des pêches mises en œuvre au Canada, à la suite des mortalités de BNAN de 2019. Elle explique en outre que des mises à jour plus importantes sur l'équipe de réduction des prises sont fournies lors des réunions bilatérales tenues régulièrement entre le Canada et les États-Unis, et que la prochaine réunion sera

l'occasion de faire le point sur les BNAN, puisque le premier décès est survenu juste avant la dernière réunion. Elle souligne aussi que le MPO collabore étroitement avec la NOAA à l'étude de ces questions. M^{me} Daley fait remarquer que les mesures d'atténuation à partir de 2018 ont été plutôt efficaces et qu'aucune mortalité documentée n'a été enregistrée immédiatement après les mortalités importantes de 2017. Cependant, cette année, on a enregistré un plus grand nombre de mortalités, et des nécropsies pratiquées sur quelques animaux ont signalé qu'un traumatisme contondant en était la cause (c.-à-d. des collisions avec des navires). Elle ajoute que pour les mortalités de 2019 et de 2017, la majorité des événements mortels se sont produits en juin.

À l'issue des événements de cette année, les fermetures dynamiques ont été accrues pour inclure l'ensemble du golfe du Saint-Laurent, et les fermetures dynamiques dans d'autres zones ont continué d'être une mesure d'atténuation active. La capacité de surveillance du MPO a été renforcée, et Transports Canada a également continué de prendre des mesures pour contrôler la vitesse des navires, et la portée en a été élargie pour inclure les navires de seulement 4 mètres (13 pieds).

M^{me} Daley fait également état des efforts déployés pour atténuer les empêtements, soulignant que l'industrie canadienne du homard connaît les exigences américaines et que l'accent a été mis sur les mesures visant le secteur canadien du crabe des neiges. Elle reconnaît que même si la pêche au homard n'a pas été mise en cause jusqu'à présent, elle est tout de même présente dans les zones touchées. En plus de s'assurer que le secteur du homard prend les mesures qui s'imposent, le Canada prendra des mesures pour réduire les cordages et les casiers par chalut (comme ce que prévoient les stratégies appliquées aux États-Unis) dans la baie de Fundy. M. d'Entremont fait remarquer que l'abondance et l'utilisation des filets maillants au Canada sont très limitées comparativement aux États-Unis, en raison d'un fort courant dans les années 1990 pour réduire l'utilisation des filets maillants (mise en place de conditions de permis limitant l'utilisation des engins ou rendant obligatoire la surveillance des engins).

On précise que l'instauration, par le Canada, de la déclaration obligatoire des engins fantômes ou perdus et de l'application de la loi (mesures de conformité pour les propriétaires d'engins étiquetés, trouvés et non déclarés perdus) a déjà fait baisser la quantité d'engins fantômes. M. Wentzell ajoute que le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 9 millions de dollars pour la récupération des engins de pêche et que la sous-ministre adjointe du MPO, Sylvie Lapointe, tient à s'assurer que les deux pays participent aux stratégies de récupération des engins de pêche.

M^{me} Daley signale pour sa part que des efforts de recherche sur de meilleures technologies se poursuivent au Canada et aux États-Unis; entre autres, un sommet sur la technologie des engins de pêche sera organisé par le Canada (probablement à Halifax) au cours de l'hiver 2020 et auquel le personnel de la NOAA pourrait être invité.

M. Pentony exprime ses remerciements pour tout le travail qui se poursuit pour toutes les espèces, ainsi que pour le travail ciblé sur la BNAN. M. Wentzell convient que le bureau des espèces en péril a accordé une grande importance à la BNAN et il mentionne que la complexité de la question exigera un engagement continu de la part des deux pays à l'avenir.

Mot de la fin

M. Pentony remercie tous les participants et exprime sa gratitude pour tout le travail accompli pour préparer cette réunion. Il déclare que les conversations ont été efficaces et fait remarquer qu'il a confiance dans les décisions qui ont été prises tout au long du processus de collaboration. Il remercie M. Wentzell d'avoir accueilli la délégation américaine à Halifax cette année et dit qu'il a hâte de l'accueillir l'an prochain à Boston.

M. Wentzell fait part de sa confiance collective dans les décisions prises au cours de ces réunions et souligne l'importance d'une coopération soutenue entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne ces stocks.

PROCHAINES RÉUNIONS :

Avant d'établir les dates des réunions de 2020, on discute de la durée des réunions du Comité directeur de septembre. On reconnaît que la réunion du COGST pourrait probablement se dérouler en une journée et demie et que celle du Comité directeur pourrait l'être en une journée complète (au lieu de deux demi-journées). Il pourrait donc falloir modifier l'ordre du jour du Comité directeur en plaçant les présentations du GT EP et du CERT le matin, tandis que le COGST termine simultanément sa réunion, permettant ainsi aux deux groupes de se réunir l'après-midi.

- **Téléconférence du Comité directeur : le 7 mai 2020 de 9 h à 10 h, HNE/10 h à 11 h, HNA**
- **CERT : du 7 au 9 juillet 2019, Woods Hole (Massachusetts)**
- **COGST : les 1^{er} et 2 septembre 2019, Boston (Massachusetts)**
- **Comité directeur : le 2 septembre 2019, Boston (Massachusetts)**